Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 42 (1897)
Heft: 2

Artikel: Consommation et ravitaillement en munitions d'infanterie
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-337399

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

» un cas de ce genre se produisait, la Suisse ne resterait pas
» isolée, elle aurait immédiatement des alliés. Le but auquel
» elle doit tendre par tous les moyens dont elle dispose, c'est
» la centralisation entre les mains de la Confédération de tout
» ce qui concerne son armée. Lorsque ce but sera atteint, la
» Suisse possédera une armée vraiment forte, et en cas de
» violation de sa neutralité le pays pourra s'appuyer sur son
» armée avec une entière confiance. » Major E. M.

Consommation et ravitaillement en munitions d'infanterie.

Sous ce titre, l'*Internationale Revue* a publié, dans sa livraison de juillet 1896, un travail dû à M. le capitaine *Balck*, de l'infanterie allemande, professeur à l'Ecole de guerre d'Engers [1].

L'auteur y passe en revue la consommation de munitions d'infanterie dans les guerres franco-allemande, turco-russe, dans les campagnes de la Bosnie et du Chili, il indique l'état de l'approvisionnement en munitions des principales armées et résume les dispositions prescrites pour le ravitaillement dans divers pays.

Ses conclusions sont les suivantes :

1. D'après les exemples cités par lui dans ce travail, 100 à 150 cartouches par fusil suffisent en général pour un combat; néanmoins, il peut se présenter des cas où une troupe consommera utilement un plus grand nombre de cartouches, et il faut tenir compte de ces situations pour établir le nombre de cartouches (sur l'homme et sur les voitures à munitions) qu'il convient d'attribuer au fantassin.

2. Au début du combat — pas trop tôt — on distribuera le contenu des voitures à munitions. Il y a là un juste milieu à observer, car, d'une part, la distribution des cartouches prend du temps et, de l'autre, l'homme chargé de 50 cartouches, dans la musette et dans les poches, a plus de difficulté à marcher.

3. Les voitures à munitions, après avoir été remplies auprès des colonnes de munitions, sont poussées en avant; elles

[1] La *Revue d'artillerie* donne une traduction de ce travail dans sa livraison de novembre 1896.

cherchent à reprendre le contact avec leur bataillon et le suivent le plus près possible.

4. C'est l'affaire du commandement d'attribuer aux troupes qui auront probablement besoin d'une plus grande quantité de cartouches, quelques voitures à munitions des détachements tenus en réserve.

5. A l'entrée dans la zone où le feu de l'ennemi est efficace, c'est-à-dire à partir de 600 mètres, les troupes doivent avoir une provision de cartouches suffisante. Ce n'est que dans des cas exceptionnels, très rares, qu'il sera possible d'envoyer des hommes vers l'arrière pour chercher des cartouches ; la plupart du temps, cette pratique est empêchée par le feu violent de l'ennemi. On ne pourrait d'ailleurs renvoyer en arrière que les meilleurs soldats, bien plus nécessaires sur la ligne de feu. En principe le ravitaillement doit s'effectuer de l'arrière vers l'avant.

6. Les cartouches des morts et blessés ne peuvent être retirées que dans la défensive ; cela ne peut se faire dans l'attaque que si celle-ci subit un temps d'arrêt. Dans l'offensive, il faut y renoncer sous peine de ralentir la marche et de donner un prétexte aux traînards.

7. L'apport des munitions par un certain nombre d'hommes abandonnés à eux-mêmes n'est pas à recommander. Ou bien l'on donnera à tous les renforts des cartouches pour la ligne de feu, ou bien l'on enverra des corvées en ligne mince de tirailleurs, sous la conduite de sous-officiers. Ces hommes ainsi envoyés resteront ensuite sur la ligne de feu.

Voici l'*état de l'approvisionnement dans diverses armées :*

PUISSANCES	Sur l'homme	Voitures de compagnie	RÉSERVES			Total par fusil
Suisse	120[1]	51.4[2]	Parc de corps		35.7[3]	207.1
Allemagne . . .	150	environ 50	Colonnes de munitions d'infanterie .	79.5	94	294
			Parc de munitions de compagnie . .	14.5		
Autriche	100	42	Parc de munitions divisionnaire . .	57	84	226
			» de corps	27		
Italie	112	21	Parc d'artillerie divisionnaire . . .	30	97	230
			Parc d'artillerie de corps	50		
			Parc d'artillerie d'armée	7		
			Dépôt central d'artillerie d'armée . .	10		
Angleterre . . .	100	65	Fourgons.	20	157	322
			Colonnes de munitions divisionnaires.	77		
			Parc de munitions	60		
France.	120	80	Sections de munitions	65.7	112.7	314.7
			Parc de corps d'armée	47		
Russie { Berdan[4] .	84	48	Parc volant d'artillerie	53.3	64.8	196.8
			Parc mobile d'artillerie	11.8		
{ fusil de 3 lignes	120-150 (?)	70 (?)	»			»

[1] D'après l'ordonnance adoptée provisoirement pour le nouveau paquetage de l'infanterie. (Voir *Revue militaire suisse*, juillet 1896.)

[2] La nouvelle voiture à munitions de bataillon contient 17 280 cartouches.

[3] L'ancien caisson d'infanterie contient le même nombre de cartouches qu'avec l'ancienne munition : 12 000.

[4] Depuis l'adoption du fusil de trois lignes, l'homme doit porter avec lui 150 cartouches. D'après d'autres renseignements, il n'aurait à l'avenir que 120 cartouches.

Si l'on compare cet état avec celui de 1892 [1], on constate que toutes les puissances et principalement l'Allemagne et la France, ont augmenté dès lors leur approvisionnement ; la Suisse seule fait exception depuis qu'on a réduit de 150 à 120 le nombre de cartouches portées par l'homme ; il conviendrait donc à la Suisse, pour rétablir l'équilibre, de transformer au plus tôt les caissons d'infanterie du parc de corps, afin de leur donner une capacité plus grande.

[1] *Revue militaire suisse*, 1892, page 279.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

Trains de l'infanterie. — On nous écrit à propos du passage des Mosses par le régiment d'artillerie Bellamy :

« On vient d'envoyer dans la montagne un régiment d'artillerie qui, avec ses voitures à quatre et six chevaux, a eu quelque peine à se tirer des neiges, malgré la bonne tenue de son personnel. L'expérience n'a rien de trop décourageant, surtout si l'on considère qu'il n'est pas très probable que notre artillerie ait à parcourir les routes des Alpes en plein hiver. Il n'en serait peut-être pas de même pour notre infanterie et, sans aller bien loin, beaucoup d'entre nous se sont trouvés à pareille fête, dans le Jura, durant le terrible hiver de 1870-71. Que serait-il advenu si au lieu du régiment Bellamy on avait envoyé aux Mosses les trains d'un corps d'infanterie ? Chacun sait pour l'avoir vu que ces trains peuvent à peine monter en plein été les rampes des belles routes vaudoises du Jura, et cela en doublant leurs attelages.

» Notre matériel d'artillerie relativement lourd a sa raison d'être et ce n'est pas chose facile de l'alléger ; mais on peut se demander quelles sont les raisons pour lesquelles dans un pays de montagnes, les trains de l'infanterie sont dotés d'un matériel aussi incommode que celui dont nous nous servons. »

Tir au revolver. — Le Conseil fédéral a modifié comme suit sa décision du 24 janvier 1888, concernant la bonification de la munition aux sociétés de tir au revolver (*F. féd.* 1888, I. 142).

1. Ont droit à un subside de trois francs pour le tir au revolver :

   a) Tous les officiers ;